

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 8 janvier 2009

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 1 821 200 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle y compris l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous les rubriques 05.08.00.00 5062 et 05.08.00.00 5201.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Suivi périodique

¹ Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte à la commission des finances du Grand Conseil de son utilisation, en particulier sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

² Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Préambule

Au cours des dernières années, les systèmes d'information de la police ont été très largement renouvelés, pour un investissement d'environ 20 millions de francs. Il s'agit des projets Police 2000, (ci-après P2000), Système d'aide à l'engagement (SAE) et Conduite opérationnelle du personnel de la police (COPP) lesquels ont progressivement été mis en production depuis fin 2003. Le présent projet – DATAPOL – a pour objectif d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle. Il repose sur deux volets interdépendants et indissociables l'un de l'autre :

- une base de données structurée aux fins d'analyse ;
- un module d'exploitation, de production de tableaux de bord et de diffusion des données.

Plus concrètement, le premier volet consiste dans la réalisation d'un « entrepôt de données » (datawarehouse). Cette structure standardisée stocke les données issues des bases de données de production de la police dans un univers dédié à l'analyse, selon une mise à jour quotidienne.

Le second volet porte quant à lui sur l'exploration et l'exploitation des données. Sur le plan général, il s'agit de mettre à disposition de l'encadrement de la police et des autorités politiques de nombreux indicateurs statistiques et cartographiques.

Généralités

La loi sur la police (LPol) fixe à l'art. 3, lettre a et c, les attributions du corps de police en matière de police judiciaire, de tranquillité, de sécurité et d'ordre publics.

DATAPOL s'inscrit pleinement dans ces attributions et vise à doter la police des outils nécessaires à

- la conduite stratégique et opérationnelle ;
- l'élaboration de tableaux de bord ;
- l'aide à la décision et à l'évaluation.

Le projet DATAPOL permettra en outre de fournir les indicateurs nécessaires à la gestion par prestation et au contrôle interne.

Situation actuelle

Les nouveaux systèmes informatiques de la police apportent des solutions adéquates aux tâches quotidiennes de la police mais n'offrent que peu d'outils de recherche et d'analyse. Les fonctions de recherche sont essentiellement de type métier et destinées à renseigner l'utilisateur (production de listes). De plus, le volume des analyses (en nombre de requêtes) et des résultats (nombre de cas extraits plafonnés) est restreint afin de ne pas pénaliser la production (temps de réponse).

Pour illustrer cette situation, on peut mentionner le cas de la nouvelle « Statistique Policière de la Criminalité » établie au plan fédéral. Les informations extraites ne répondent pas aux besoins tant opérationnels que stratégiques de la police genevoise. Par exemple, toute exploitation cartographique est impossible du fait que les données géo-référencées ne sont pas extraites..

De même, cette statistique ne fournit aucune information sur les mesures prises (ex : arrestations) par les différents intervenants de la police.

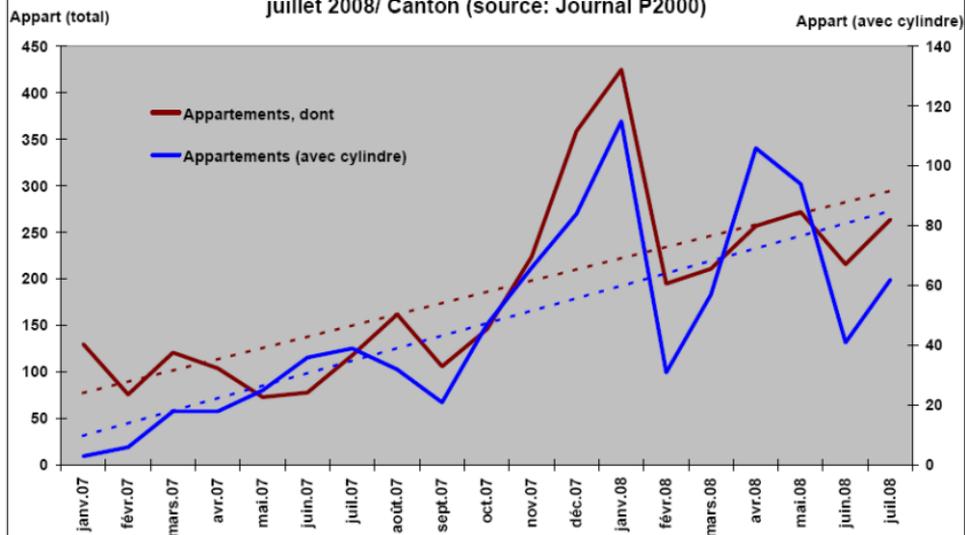
Pour faire face aux carences actuelles, des solutions palliatives ont été développées pour répondre partiellement et ponctuellement aux besoins les plus immédiats.

Par ailleurs, il n'existe aujourd'hui aucune solution permettant de consolider les informations issues des différents systèmes d'information. L'évaluation d'opérations de police s'en trouve donc fortement limitée.

Globalement, la situation actuelle ne permet pas de produire les analyses de données et la cartographie indispensables à l'observation de l'évolution de la criminalité, ni de produire des tableaux de bord fiables de l'activité des postes et des brigades. En conséquence, il est impossible de détecter l'apparition de nouvelles séries ou nouveaux phénomènes. Certes, la police peut établir des tableaux et des graphiques à posteriori permettant d'illustrer certains cas. Compte tenu des opérations à réaliser, le délai est trop long pour réagir à temps.

Dans l'exemple ci-après, l'évolution de la courbe des cambriolages d'appartements par arrachage du cylindre aurait permis de cibler dès le mois de novembre 2007 les groupes d'auteurs en fonction de leur mode opératoire.

Cambriolages appartements (Total et ceux avec cylindre) de janvier 2007 à juillet 2008/ Canton (source: Journal P2000)



Ce type d'information permettrait d'orienter la conduite des enquêtes judiciaires.

L'absence d'outils d'aide à la décision ne permet pas d'exploiter pleinement les nouveaux systèmes d'information. Pour les policiers du front, qui sont par ailleurs fortement sollicités pour l'alimentation de ces bases de données, le fait de ne pas disposer d'un outil global permettant de suivre localement certains phénomènes ou de conduire une enquête les incite à développer leur propre solution avec des outils bureautiques classiques sans qu'il soit possible d'avoir une vue d'ensemble.

Objectifs visés par le projet

Sur le plan général, il s'agit de tirer profit des développements informatiques afin de mettre à disposition des usagers des indicateurs statistiques et cartographiques qui permettent de sélectionner de manière interactive différentes analyses.

L'objectif prioritaire est de fournir sur le plan interne, des données d'analyse de situation et d'aide à la décision pour les différents acteurs opérationnels.

L'objectif secondaire est d'offrir à terme, via internet, une information ciblée à la population et aux médias associant types de criminalité et modes de prévention.

Pour les collaborateurs, ce type d'outils permettra de mettre encore mieux en évidence l'importance des informations qu'ils saisissent dans les systèmes – importance en termes de gestion opérationnelle, administrative, d'analyse et de recherche criminelles.

Liste des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs

- Accroître la capacité d'analyse et de détection, au niveau central (stratégique et opérationnel) et local (opérationnel) ;
- améliorer la capacité de décision, notamment au niveau des postes et des brigades ;
- renforcer l'efficacité en termes de conduite et d'affectation des ressources selon les divers tableaux de bord et indicateurs ;
- développer des outils d'évaluation des opérations préventives, dissuasives, répressives et de dispositifs spécifiques de sécurité ou de maintien de l'ordre public ;
- élever la capacité de réponse et d'anticipation de la police.

Description de la solution

Le projet permettra de mettre à disposition de la police une base de données structurée rendant possible l'analyse et la détection des phénomènes et des séries. La structure de cette base sera optimisée, non pas pour la gestion courante, mais dans un but d'analyse et de statistique. Elle sera mise à jour quotidiennement de manière à permettre une identification rapide de nouveaux phénomènes.

Cette base rassemblera les données issues des divers systèmes d'information et mettra en œuvre des méthodes et techniques permettant d'extraire des informations synthétiques à partir d'une grande masse de données. Il sera possible d'établir des corrélations entre les diverses données et de définir des comportements-type de délinquants, ou de victimes, ou encore de relier ces comportements à des situations, des localisations spécifiques ou encore à des cibles particulières.

L'exploitation des données contenues dans cette base de données permettra aussi de mener des analyses opérationnelles. Celles-ci pourront être initiées directement par les postes et les brigades à l'aide d'un outil de tableaux de bord statistiques et de cartographie. Des analyses plus approfondies basées sur des traitements spécifiques pourront être menées par des services spécialisés (service des études stratégiques, analyse criminelle opérationnelle, centre de situation, etc.).

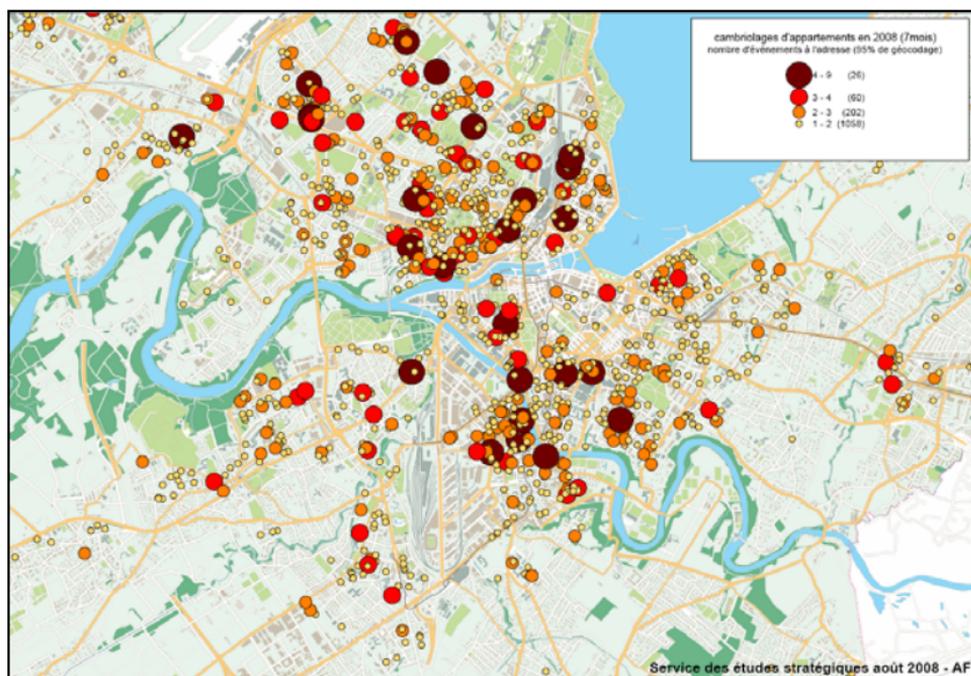
Principes de base

Les données seront présentées systématiquement de la même manière, à la fois sous la forme de tableaux, de graphiques et, lorsque c'est pertinent, de cartes.

Ces trois types de présentation pourront offrir :

- une présentation globale (ou cantonale) ;
- diverses présentations sectorielles (par services et/ou secteurs géographiques) ;
- un choix d'indicateurs, présentés selon différentes périodicités et comparés aux mêmes périodes de référence.

L'exemple ci-dessous illustre le type de représentations cartographiques qui seront générées automatiquement par le système.



Sources

L'analyse des systèmes d'information de la police a permis d'identifier les sources d'information suivantes :

- P2000 en particulier les données suivantes,
 - les affaires et les personnes avec antécédents ;
 - le journal des événements ;
 - le registre des armes ;
 - les bulletins d'hôtel ;
 - les accidents de la circulation ;
 - les informations, notamment textuelles, issues du module des rapports structurés ;
 - celles, enfin, extraites du module de gestion des procédures et des échéances ;
- le système d'aide à l'engagement (SAE),
 - les appels téléphoniques ;
 - les moyens engagés, les temps de réponse et d'intervention ;
- le système d'analyse et de gestion des traces forensiques de la brigade de police technique et scientifique,
 - les traces liées aux modes opératoires ;
- le système de gestion de la Conduite Opérationnelle du Personnel de la Police (COPP),
 - les ressources humaines en général ;
 - les ressources affectées à des opérations spécifiques ;
- le système de gestion des amendes d'ordre et contraventions,
 - les amendes d'ordre et les contraventions selon leurs motifs ;
 - les amendes d'ordre et les contraventions émises dans le cadre d'opérations particulières.

L'intégration d'autres systèmes d'information ou de modules complémentaires est prévue. Cela pourrait être le cas notamment de services externes tels les agents de sécurité municipaux (ASM) ou des pompiers (SIS). Le schéma joint en annexe (annexe 6) présente une vue conceptuelle et globale de DATAPOL.

Planification

Ce projet sera réalisé par phases successives.

La première étape visera à constituer la base de données à partir du système d'information P2000.

La deuxième phase portera sur la production de tableaux de bord statistiques et de cartes, lesquels seront disponibles via un simple navigateur web. A noter que l'utilisateur pourra sélectionner les informations qu'il souhaite à l'aide de listes déroulantes et ainsi établir rapidement l'analyse requise.

La troisième et dernière étape consistera à intégrer les données issues des autres progiciels dans l'ordre suivant : SAE, COPP, amendes d'ordre et contraventions.

Phases du projet :

Première phase : 6 mois après l'acceptation du financement

Deuxième phase : 9 et 12 mois après l'acceptation du financement

Troisième phase : 18 mois après l'acceptation du financement

Coûts du projet

Coûts de réalisation

Les coûts de réalisation (investissement et fonctionnement) se décomposent comme suit :

Coûts de réalisation	Charges activables budget d'investissement	Charges non activables budget de fonctionnement
Infrastructure		
– Postes opérateurs (PC et écrans)	96 900 F	
– Serveurs	191 200 F	
– Licences des logiciels métier	505 200 F	
– Licences des logiciels techniques	76 000 F	
Total infrastructure	869 300 F	
Réalisation		
– Gestion de Projet	151 500 F	
– Analyse	107 000 F	
– Développement/ réalisation	369 500 F	
– Déploiement	60 000 F	
Total réalisation	688 000 F	
Charges de personnel interne CTI activables	263 900 F	
Sous-Totaux	1 821 200 F	
<i>Charges de personnel interne DI</i>		113 750 F
Totaux	1 821 200 F	113 750 F

Les coûts d'investissements sont répartis sur deux années, en tranches annuelles de :

2009 : 1 034 543 F

2010 : 786 657 F

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation (budget de fonctionnement) induits par le projet s'élève à 346 806 F par année. Ils correspondent principalement à la redevance due pour les licences des logiciels utilisés et à la maintenance du matériel associé.

Retour sur investissement

La police, on le sait, souffre d'un manque d'effectif chronique. Un tel projet n'a pas d'incidence directe sur ce point. En revanche, il est central pour renforcer la capacité de la police à remplir sa mission de sécurité publique. En effet, le projet dotera la police des moyens d'analyse et d'aide à la décision qui permettront d'affecter au mieux et dans les meilleurs délais les ressources disponibles. De ce fait, la qualité de la prestation offerte à la population sera plus efficace et contribuera à l'amélioration de la qualité de la vie à Genève, pour les résidents, les entreprises et les organisations internationales. C'est là que se situera la plus-value et le véritable retour sur investissement.

Sur le plan qualitatif

Parallèlement, le projet permettra de rendre un certain nombre d'heures de policiers au terrain. En effet, vu la grande difficulté actuelle d'extraire et d'exploiter efficacement les données, les postes et les brigades entretiennent des fichiers d'activité de divers types. En partant du fait que 20 unités (postes et brigades de la gendarmerie et de la police judiciaire) y consacrent en moyenne 2 heures par semaine (certaines peut-être moins, d'autres assurément plus), on arrive à un total annuel de 2 080 heures, soit l'équivalent d'un plein-temps.

Le traitement des données extraites des bases de production implique un important travail pour rendre les données exploitables en termes d'analyse, ce par le service des études stratégiques, ce qui équivaut à un quart temps.

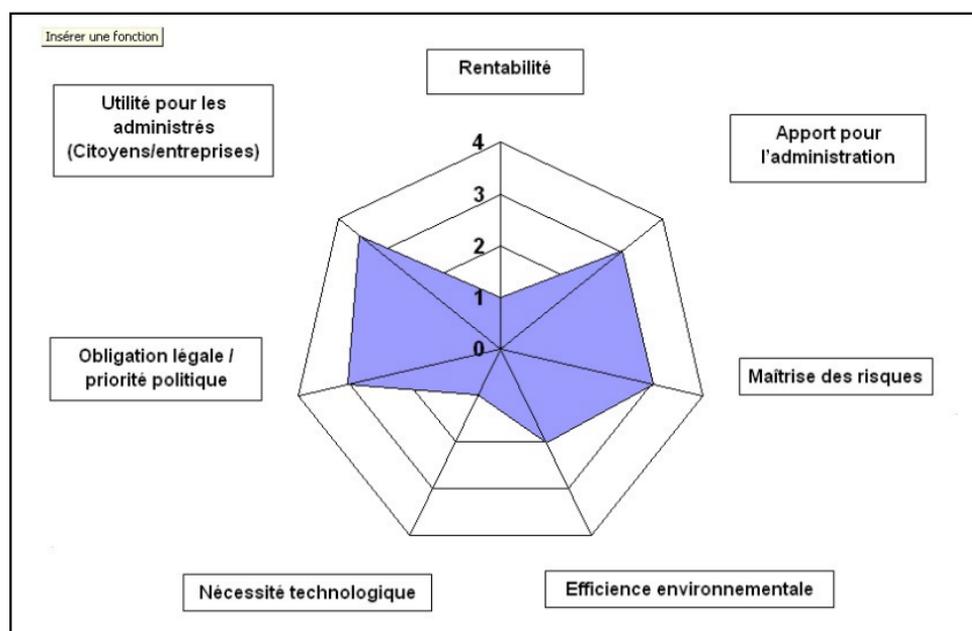
Enfin, de manière structurelle, l'établissement des rapports de synthèse du Centre de situation, soit les rapports journalier et hebdomadaire pour le Concept Intercantonal de Coordination Opérationnelle et Préventive, le rapport mensuel pour les diverses plateformes renseignement, sera dans une large proportion automatisé et donc allégé. Cette rationalisation du travail équivaut approximativement à un plein-temps qui sera supprimé du service concerné pour être réaffecté au terrain.

Sur le plan financier

L'évaluation du retour sur investissement est basé sur le nombre d'heures qui pourront être réaffectée aux tâches opérationnelles, au total l'équivalent de 2,25 postes, soit environ 315 000 F/an, et ce dès la mise en production du projet DATAPOL soit en 2010.

2009 pourrait déjà bénéficier en partie d'un retour sur investissement évalué entre 100 000 et 150 000 F selon la date effective de mise en production de DATAPOL.

Néanmoins, dans la mesure où les heures réaffectées ne correspondent pas à une diminution des charges, la CGPP a retenu l'évaluation suivante pour les 7 axes :



Risques

L'absence d'un environnement destiné uniquement à l'exploitation des données (analyse, aide à la décision, évaluation, ...) est impensable pour la conduite d'une police moderne. Priver cette dernière des outils de conduite stratégique et opérationnelle rendrait difficile l'exécution de sa mission première, la garantie de la sécurité publique. Au quotidien, cela reviendrait à pénaliser les acteurs de front en chargeant et en ralentissant les systèmes

informatiques de production par des requêtes lourdes à des fins d'analyse et de statistiques.

Cela créerait de plus une situation paradoxale : posséder des bases de données modernes que l'on ne pourrait exploiter que partiellement et limitativement en termes d'analyse. Compte tenu de l'importance de l'investissement financier et humain que représente le changement complet des systèmes d'information de la police, il serait incohérent de ne pas se donner les moyens d'une exploitation efficace et rentable.

Conclusion

Il est attendu, à juste titre, de la police qu'elle soit proactive, anticipative et qu'elle adapte rapidement ses réponses opérationnelles à l'émergence de nouveaux phénomènes et de séries de délits. Dans cette ligne, le concept de police de proximité (PROXIPOL) repose sur la décentralisation et la responsabilité géographique. Le présent projet fournira les outils adéquats pour la conduite décentralisée des postes et des brigades. Il apportera également une réponse concrète aux besoins du pilotage central ou stratégique en permettant de construire des indicateurs pour la gestion et l'évaluation des prestations publiques, ainsi que pour le contrôle interne.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) Fiche technique du CTI*
- 5) Fiche technique CCA*
- 6) Schéma de la vue conceptuelle et globale de DATAPOL*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

- Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle.

- Rubrique concernée :

05.08.00.00 50620000

05.08.00.00 52010000

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.06	0.06	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35
Charges financières [32+33]	0.04	0.12	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.09	0.53						
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.09	0.53						

- Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2010, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7 Décembre 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7 Décembre 2008

Visa du département des finances : Marc Gioria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle

Projet présenté par le DCTI et le DI

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	90'823	523'252	527'408	527'408	527'408	527'408	527'408	527'408
Charges en personnel [30] <i>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</i>	57'200	56'550	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule <i>(meubles, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</i>	0	346'806	346'806	346'806	346'806	346'806	346'806	346'806
Charges de bâtiment <i>(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau) Charges particulières [36 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] <i>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</i>	33'623	119'896	180'602	180'602	180'602	180'602	180'602	180'602
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45-46] <i>(augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <i>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques) RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	90'823	523'252	527'408	527'408	527'408	527'408	527'408	527'408
Remarques :								
Les charges en personnel complémentaires correspondent aux charges de personnel interne du DI non activables. Les charges d'exploitation complémentaires induites par le projet correspondent principalement à la redvance des licences et à la maintenance du matériel.								
Signature du responsable financier :								
Date : 7/12/08								



République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 821 200 F destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle.

1. Système d'information

Ce projet concerne le système d'information de la police dont il est relativement indépendant. En fait les données sont extraites des principales bases de la police sans interférence avec les applications en exploitation.

2. Développement

La réalisation prévue reposera essentiellement sur un progiciel existant. Seules les interfaces seront développées spécifiquement par le CTI avec des outils standards.

3. Architecture technique

L'architecture, en particulier les liens avec les bases existantes, a été validée et prend en compte l'interdépendance que les systèmes entretiennent entre eux.

4. Organisation de projet

La conduite du projet est sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec le CTI et la direction des systèmes d'information de la logistique et de l'organisation (SILO) du département. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues dans le cadre du projet.

5. Financement

Tous les coûts d'investissement sont prévus dans le cadre du projet ; le crédit demandé correspond aux coûts externes et aux coûts internes activables.

6. Évolution et maintenance du système

La maintenance des programmes sera assurée dans le cadre du budget de maintenance prévu pour les applications de l'AFC.

7. Priorité

Ce projet a été mis en priorité par la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP). C'est le seul projet retenu qui ne réponde pas à une obligation légale ou à la mise en œuvre d'une disposition réglementaire.

8. Formation

Le projet prévoit les coûts nécessaires à la formation du personnel.

9. Sécurité

La sécurité est déjà prise en compte dans le projet comme pour toutes les données de police. Toutefois s'agissant d'éléments essentiellement statistiques, ce volet est moins déterminant.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général

Genève, le 19.10.08


FICHE TECHNIQUE CCA
 (VALIDATION PROJET
 D'INVESTISSEMENT)

 Investissement

*Cette fiche technique s'inscrit dans la mesure 26 du premier plan de mesures (P1).
 Elle a pour but de valider, sous l'angle technique, le projet d'investissement mentionné ci-dessous. Cette
 validation ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

1. Objet

Projet de loi PL ouvrant un crédit d'investissement de CHF 1'821'200 destiné à la réalisation d'un système permettant d'exploiter les données de la police à des fins d'analyse stratégique et opérationnelle.

2. Planification des acquisitions et coûts

Descriptif	Valeur unitaire TTC
Serveurs partition SUN	43'200
Serveurs partitions P570	40'000
Serveurs partition NT	10'000
Licence par processeur	38'000.
Licenses ESRI	
Arc-gis complet	60'800
Arc-editor flottant	18'800
Arc-view flottant	9'400
Crime analyst	7'200
Spatial analyst	7'200
Geostatic analyst	7'200
Géo clip	30'600
Licenses Cognos	
Data manager serveur	92'000
Option RAC	18'500
Consommateurs	1'650
BI professional	4'385
Poste de travail spécifique avec écran	6'456
Stockage	1'500/par an



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES FINANCES
Centrale Commune d'Achats (CCA)

3. Procédure Marchés publics

A réaliser

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte
 - Procédure sélective

Remarques :

- Procédure de gré à gré
- Procédure sur invitation
- Cas d'exception (motifs :))

Remarques :

Réalisé

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte (serveurs)
 - Procédure sélective
 - Procédure de gré à gré
 - Procédure sur invitation
 - Cas d'exception (motifs :))

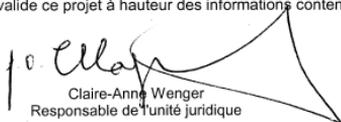
Remarques :

4. Chiffrage (estimation)

Le chiffrage de ce projet de loi est réalisé en date du 12 décembre 2008 sur la base de métriques et contrats existants (ESRI et Cognos) et correspond aux prix actuels du marché.

5. Validation par la CCA

La CCA valide ce projet à hauteur des informations contenues dans la présente fiche technique.


Claire-Anne Wenger
Responsable de l'unité juridique


Alicia Calpe
Directrice de la CCA

Genève, le 12 décembre 2008

Pris connaissance le :

Signature du responsable financier :

